



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vienne

Mairie de La Chaussée
4, rue de Saint Jean de Sauves
86330 LA CHAUSSEE
05 49 22 73 67



Séance du 13 septembre 2024

-=-=-=-

Après avoir été convoqué régulièrement, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 13 septembre 2024 à 18h30. L'ordre du jour est ainsi fixé :

2024_31 - MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES - outil de suivi des consommations énergétiques - convention avec la communauté de communes ;

2024_32 - Adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE ;

2024_33 - Subvention à l'Association Les Amis du Verger de la Siette des Moulins ;

2024_34 - Demande de subvention de l'Amicale des 3 Villages ;

2024_36 - Biens mobiliers : renonciation en faveur de l'État

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 08

Date de convocation du Conseil municipal : 20 juin 2024

Étaient présents : Mesdames Doriol MJ, Chauvet M, Messieurs Rutault B, Boulé G, Pottier X, Legrand A, Bert S, : Giroire JJ

Mme MJ Doriol a été élue secrétaire de séance.

Objet : Adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE

Par délibération du 20 mars 2024, la commune de Dangé-Saint-Romain a sollicité son adhésion au Syndicat ENERGIES VIENNE, avec transfert des compétences obligatoires (AODE/distribution d'électricité, développement des énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie) à ce dernier.

Compte tenu de l'intérêt pour le Syndicat de fédérer les collectivités du territoire, **par délibération du 20 juin 2024, le Comité a approuvé l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain à compter du 1^{er} janvier 2025.**

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE à compter du 1^{er} janvier 2025.**

Objet : MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES - outil de suivi des consommations énergétiques - convention avec la communauté de communes

La commune est adhérente au service de conseil en maîtrise énergétique – service CEP – de la communauté de communes du Pays Loudunais.

Pour accompagner la commune dans la maîtrise de sa consommation, et grâce à un groupement entre le SEV et les communautés de la Vienne, la communauté de communes du Pays Loudunais propose un outil de suivi des consommations énergétiques.

Cet outil permettra, automatiquement :

- La production de bilan automatique utile à la mission « Assistance à la gestion du patrimoine » du service de Conseil en Energie Partagé auprès de la Communauté et des communes adhérentes au service,
- Le recueil des données de consommations énergétiques permettant une analyse fine de l'efficacité du patrimoine, des points à améliorer et des gains obtenus.
- Le suivi Décret tertiaire avec l'interopérabilité avec la plateforme de l'État [OPERAT](#)
- Les analyses « avant/après » exigées pour les demandes de subventions.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **approuve les termes de la convention-cadre de partenariat, ci annexée, entre la commune et la Communauté de communes du Pays Loudunais pour l'outil de suivi « delta conso expert » de la société AKEA énergies, ci-annexée ;**
- ✓ **approuve le mandat d'interfaçage avec le logiciel comptable Chorus Pro ;**
- ✓ **autorise, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.**

Objet : Subvention à l'Association Les Amis du Verger de la Siette des Moulins

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par l'Association Les Amis du Verger de la Siette des Moulins qui effectue un suivi des greffes dans le verger communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de :

60.00€ (soixante euros)

Objet : Demande de subvention Amicale des 3 villages

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association l'Amicale des 3 Villages d'un montant de 1 500.00€ afin de pouvoir organiser l'animation des prochaines festivités (11 Novembre et période de Noël).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et propose à l'unanimité de verser la somme de :

-1 500.00€ (mille cinq cent euros)

Cette somme sera prélevée à l'article 65748 du budget 2024.

Questions diverses :

- De nouveaux habitants sont arrivés sur la commune avec de jeunes enfants ;
- Un dépôt sauvage de déchets verts au lieudit Pilbet : l'équivalent de 3 remorques au milieu du chemin, le nécessaire a été réalisé pour évacuer le tout ;
- le Pré aux chevaux : des habitants y ont un projet – ainsi, le bail conclu avec M Gaudin va prendre fin au 01 janvier 2025 – cela lui sera notifié en respectant le délai de prévenance de 3 mois ;
- Maison des Anglais : la délibération afférente est annulée suite au désistement du candidat à l'achat ;
Au lieudit le Bois Rond, les chemins ont été détériorés par les engins forestiers – le gestionnaire a reçu un courrier pour demander leur remise en état : il est prévu une réunion sur site

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.